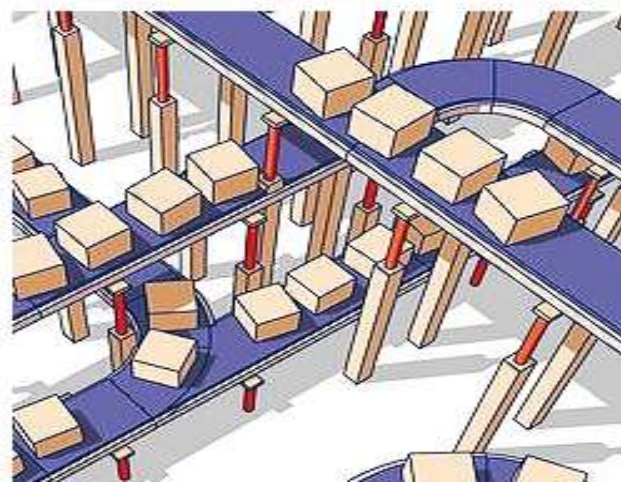




**TEXTES  
RÉGLEMENTAIRES  
RÉGISSANT LA SANTÉ ET  
LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL**



# Textes réglementaires régissant la santé et la sécurité au travail

- ❑ ***Loi n° 83-13 du 02 Juillet 83*** portant réparation des accidents du travail et maladies professionnelles, modifiée par l'ordonnance n° 96-19 du 06 Juillet 1996.
- ❑ ***Loi n° 85-05 du 16-02-1985*** relative à la protection et à la promotion de la santé.
- ❑ ***Loi n° 88-07 du 26 Janvier 88*** relative à l'hygiène, la sécurité et la médecine du travail.
- ❑ ***Décret présidentiel n° 06-59 du 12 Moharram 1427 correspondant au 11 Février 2006*** portant ratification de la convention 155 concernant la sécurité, la santé des travailleurs et le milieu de travail, adoptée à Genève le 22 Juin 1981.

( Articles 4,7,16)

Te

té

<p>—————★—————</p> <p><b>Décret exécutif n° 05-09 du 27 Dhou El Kaada 1425 correspondant au 8 janvier 2005 relatif aux commissions paritaires et aux préposés à l'hygiène et à la sécurité.</b></p> <p>—————</p> <p>Le Chef du Gouvernement,</p> <p>Sur le rapport du ministre du travail et de la sécurité sociale,</p> <p>Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2) ;</p>	<p>prevention des risques professionnels ,</p> <p><b>Décrète :</b></p> <p><b>CHAPITRE I</b></p> <p><b>DISPOSITIONS GENERALES</b></p> <p>Article 1er. — Le présent décret a pour objet, de fixer en application de l'article 23 de la loi n° 88-07 du 26 janvier 1988 susvisée, les dispositions applicables :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— aux commissions paritaires d'hygiène et de sécurité ;</li> <li>— aux préposés permanents et aux préposés à l'hygiène et à la sécurité.</li> </ul>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Dé  
par  
dar

tions  
duits

Dé  
par

sions

Dé  
d'o  
des  
pro

tions  
ation  
ques

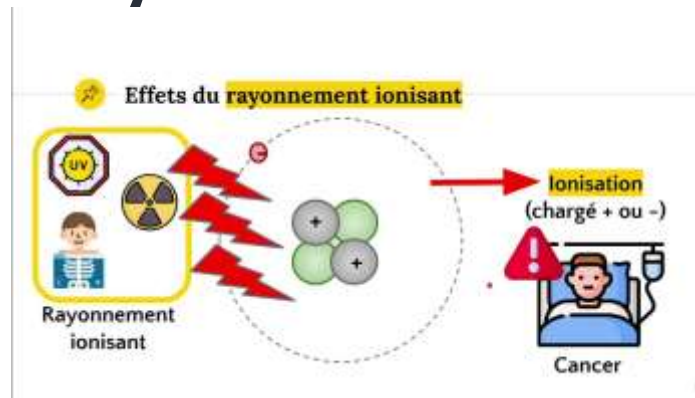
<p>28 Dhou El Kaada 1425 9 janvier 2005</p>	<p><b>JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 04</b></p>	<p>17</p>
<p>Art. 2. — Les commissions paritaires d'hygiène et de sécurité, désignées ci-après, les «commissions d'entreprise» sont instituées au sein de chaque organisme employeur occupant plus de neuf (9) travailleurs dont la relation de travail est à durée indéterminée.</p>	<p>l'organisme employeur, les informations, ainsi que les moyens matériels nécessaires à l'exercice de leurs missions.</p>	<p>Art. 6. — Les commissions d'unité sont associées à toute enquête menée à l'occasion de chaque accident du</p>

# Textes réglementaires régissant la santé et la sécurité au travail

- ❑ **Décret exécutif n°91- 05 du 19 Janvier 1991** relatif aux prescriptions générales de protection applicables en matière d'hygiène et de sécurité en milieu de travail.
- ❑ **Décret exécutif n°97- 424 du 11 Novembre 1997** relatif à la prévention des accidents de travail et des maladies professionnelles.
- ❑ **Décret n°05-117 du 11-04-05** fixant les mesures de protection contre les rayonnements ionisants.
- ❑ **Décret exécutif 01-342 du 28 octobre 2001** relatif aux prescriptions particulières de protection et de sécurité des travailleurs contre les risques électriques au sein des organismes employeurs.
- ❑ **Décret exécutif 01-342 du 28 octobre 2001** fixant la composition, les attributions et fonctionnement de la commission nationale d'homologation des normes d'efficacité des produits, dispositifs ou appareils de protection

# Textes réglementaires régissant la santé et la sécurité au travail

- ❑ **Décret présidentiel 06-59 du 12 février 2006** portant sur la ratification de la convention 155 concernant la sécurité, la santé des travailleurs et le milieu de travail, adoptée à Genève le 22 juin 1981.
- ❑ **Décret 86-132 du 27 mai 1986** fixant les règles de protection des travailleurs contre les risques de rayonnements ionisants ainsi que celles relatives au contrôle de la détention et de l'utilisation des substances radioactives émettant des rayonnements ionisants.



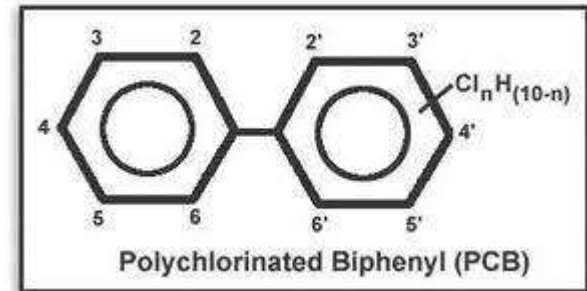
- ❑ **Directive Générale D-497** relative à la Sécurité des Installations et des Travailleurs.

# Textes réglementaires régissant la santé et la sécurité au travail

- ❑ **Instruction technique n°006 du 10-08-85** relative à la prévention des risques liés aux PCB et à la conduite à tenir en cas d'accident, Circulaire interministérielle du 4-12-85 relative aux askarels,

**Note:** Souvent plus connu sous la dénomination commerciale de Pyralène ou Askarel, le PCB est un liquide isolant que l'on trouve dans le cœur de certains appareils électriques comme les transformateurs, les cellules, les condensateurs ou certains radiateurs à bain d'huile.

Les askarels sont des huiles hautement toxique et non biodégradable.



- ❑ **Instruction n°009 du 29-07-86** relative à la protection de la santé des travailleurs exposés aux nuisances sonores.
- ❑ **Instruction n°540 du 22-12-87** relative à la protection des risques d'hépatites virales en milieu hospitalier.

# Textes réglementaires régissant la santé et la sécurité au travail

- ❑ **Arrêté n°3-133 du 21-10-1993** portant fixation de la liste des maladies présumées de régime professionnel,
- ❑ **Arrêté interministériel du 09 juin 1997** fixant la liste des travaux sont fortement exposés aux risques professionnels.
- ❑ **Arrêté interministériel du 01-10-2003** relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de l'amiante.



# Thèmes du premier TP

1. Evaluation des risques professionnels dans les métiers du forage
2. Evaluation des risques professionnels dans le secteur du bâtiment et travaux publics
3. Evaluation des risques professionnels dans le milieu hospitalier
4. Evaluation des risques professionnels dans les industries extractives (carrières, gravières, sablières, marbrières, plâtrières...)
5. Evaluation des risques professionnels dans l'industrie pétrolière et gazière
6. Evaluation des risques professionnels dans l'université- cas de l'ISTA de Skikda
7. Evaluation des risques professionnels dans l'industrie agro-alimentaire

# Plan du travail

- Introduction (EvRP + Présentation de la nature du métier, d'entreprise ou d'industrie)
- Définition de l'unité du travail choisie
- Définition de la méthode choisie pour l'identification des risques
- Recueillir les informations dans un tableau d'EvRP
- Conclusion

# Deuxième TP: Microsoft Excel

Microsoft Excel est un logiciel tableur de la suite bureautique Microsoft Office développé et distribué par l'éditeur Microsoft. La version la plus récente est Excel 2021.

Chaque document Excel est un **classeur** contenant plusieurs **feuilles** de calcul, indépendantes les unes des autres. On appelle **cellule** l'intersection d'une ligne et d'une colonne. Une cellule se désigne par sa **référence**, par exemple B3. On appelle **cellule active** la cellule sélectionnée par le curseur, et dans laquelle on entre à la fois

- une formule (ou directement une valeur),
- un format,
- et éventuellement un commentaire

Onglet  
fichier

Barre d'outils accès rapide  
aux commandes

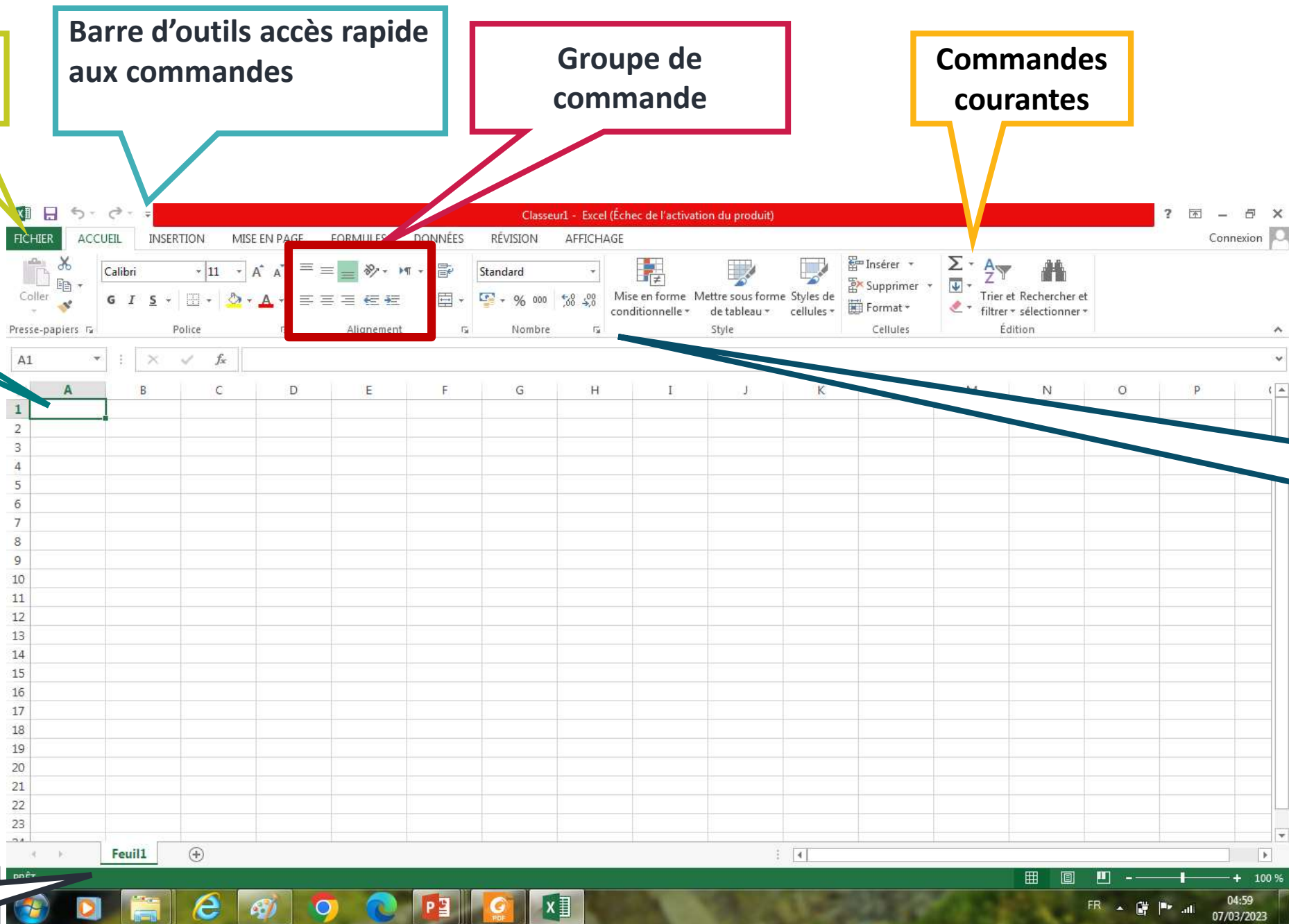
Groupe de  
commande

Commandes  
courantes

Cellule

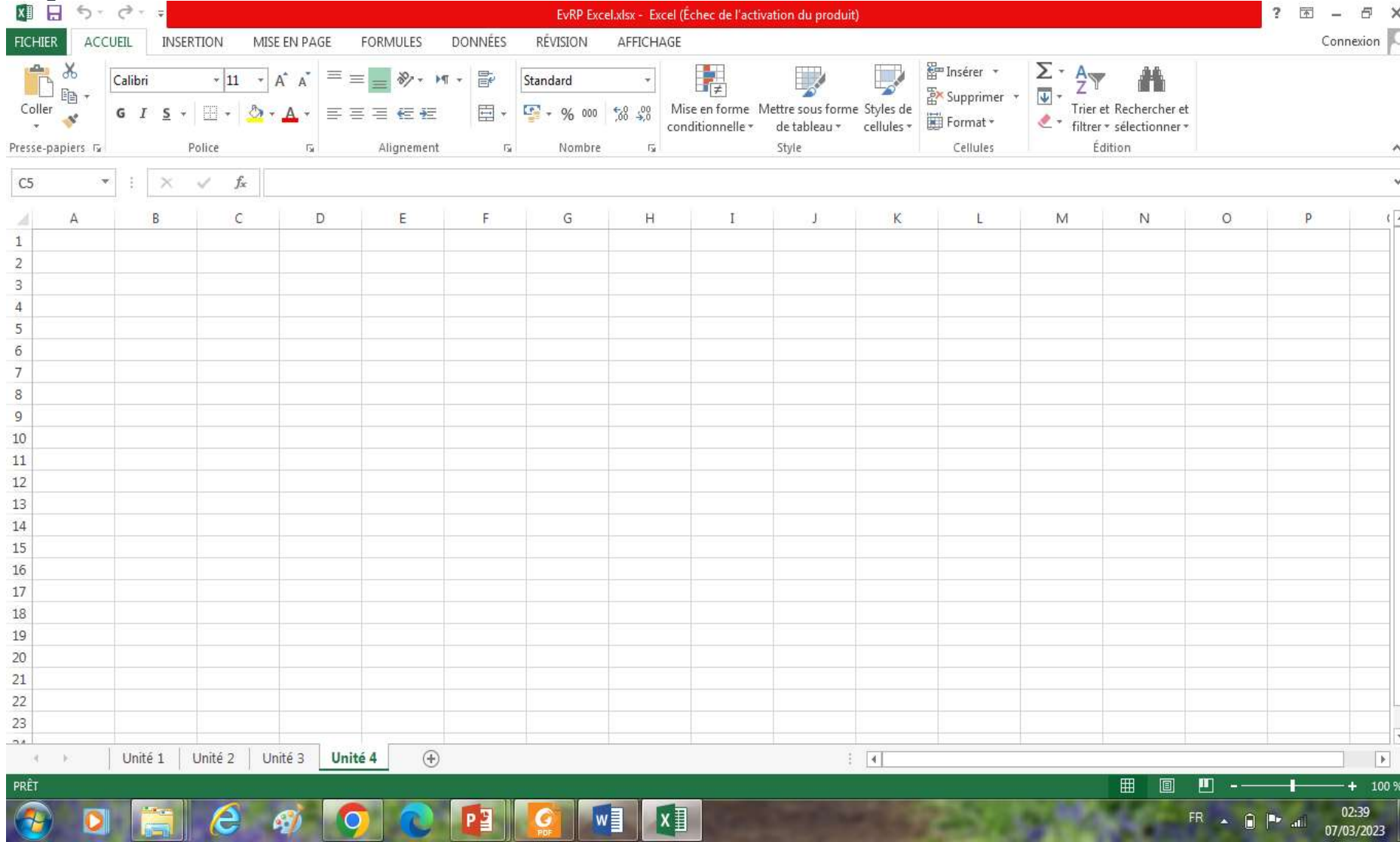
Lanceur de  
boite de  
dialogue (plus  
d'options)

Feuille



## • Etape 1 : Création d'un Classeur Excel

1. Créer un fichier Excel, nommer le « EvRP Excel ».
2. Renommer les feuilles : « Unité 1 », «Unité 2 », «Unité 3 ».
3. Rajouter une feuille «Unité 4 ».

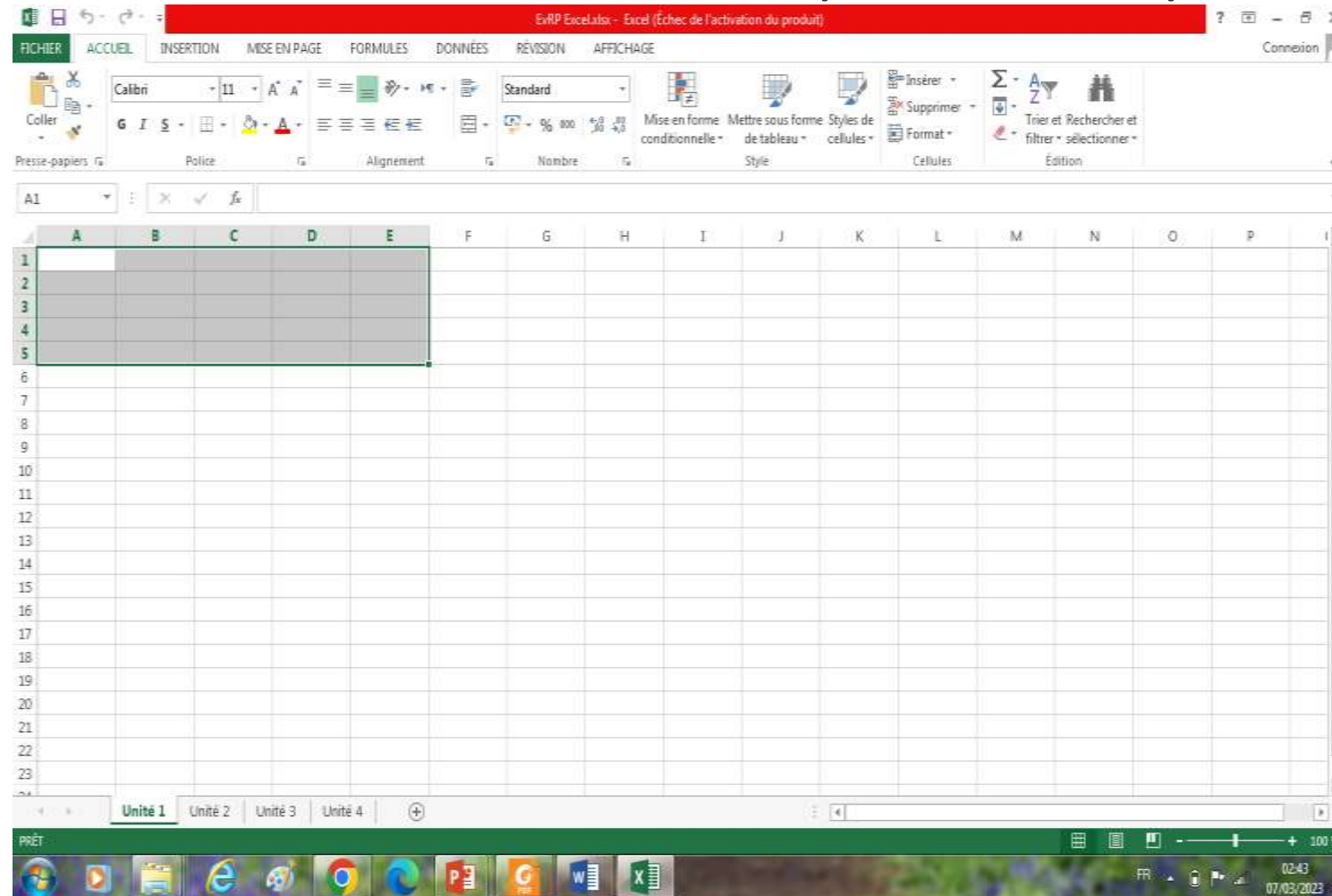


- **Etape 2 : Création d'un Tableau**

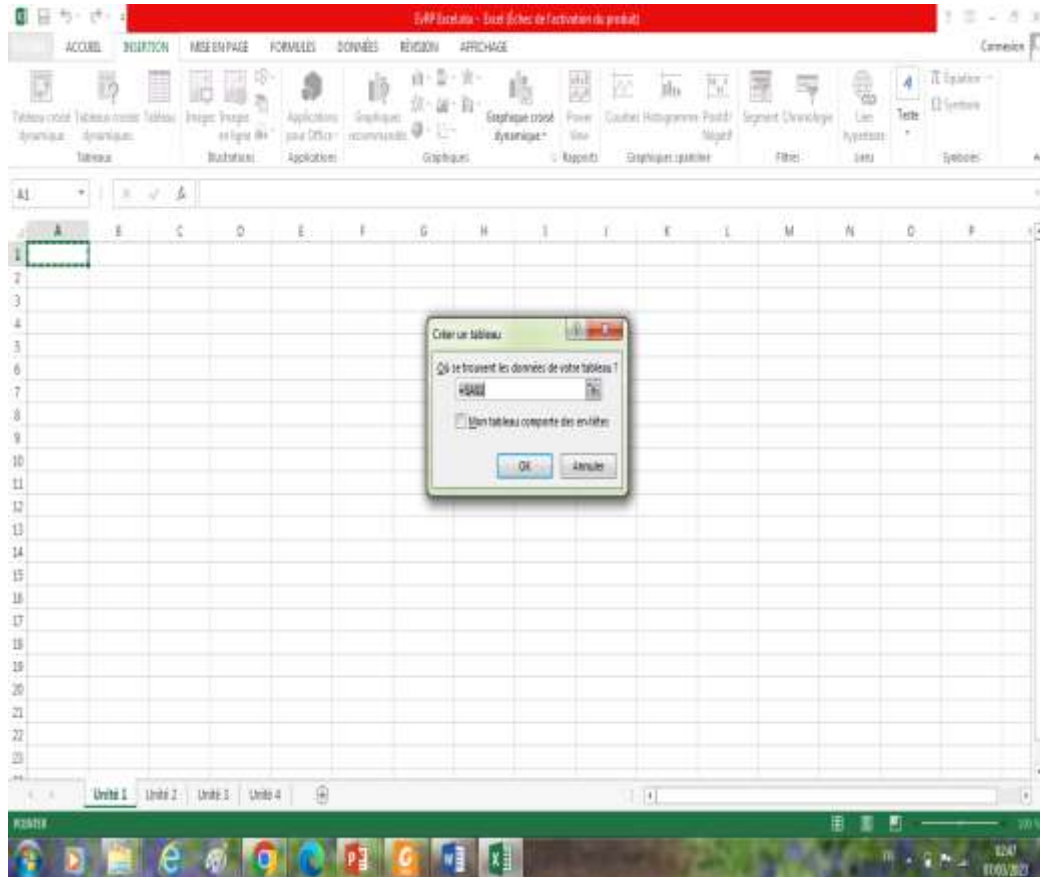
1. Dans le classeur Excel sur la feuille « Unité 1 », on va créer un Tableau de **5** colonnes et **5** lignes

On peut créer le tableau de deux manières différentes :

a. Positionner la souris sur la cellule de départ, et tirer par 5 colonnes et 5 lignes .



b. Dans l'onglet « Insertion » on clique sur l'icône 'Tableau', une boîte de dialogue s'affichera



On indique par la suite de quelle colonne le tableau commence à quelle ligne il se termine .

Essayer la formule suivante ,

**= $\$A\$1:\$E\$5$**

(A , E ) colonnes (1,5) lignes

- Voici le tableau affiché :

The screenshot displays the Microsoft Excel interface with a PivotTable. The PivotTable is located in the top-left corner of the worksheet, starting at cell A1. The PivotTable structure is as follows:

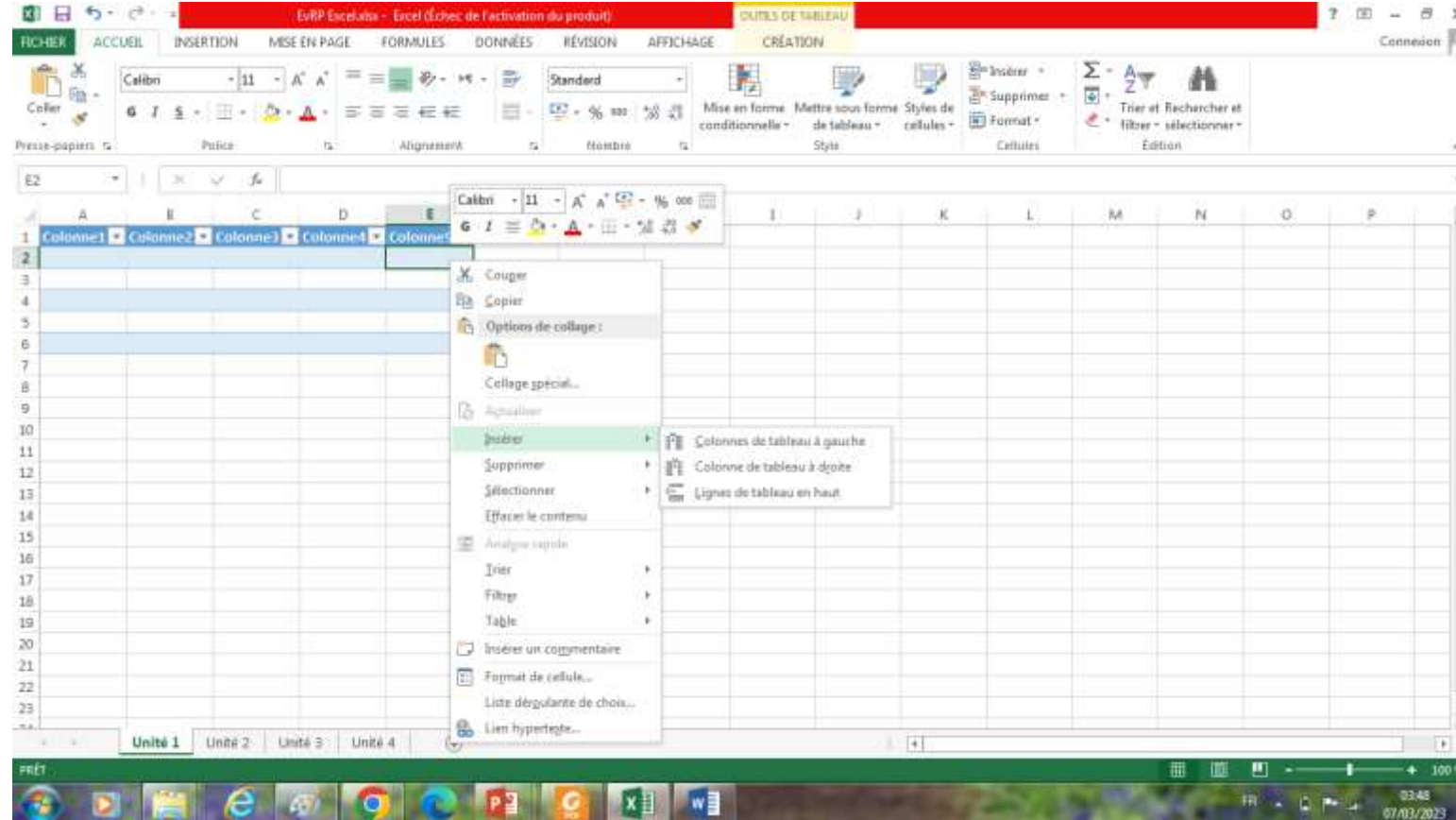
	Colonne1	Colonne2	Colonne3	Colonne4	Colonne5
1					
2					
3					
4					
5					
6					

The interface includes the following elements:

- Title Bar:** EvRP Excel.xlsx - Excel (Échec de l'activation du produit) Outils de Tableau
- Menu Ribbon:** FICHIER, ACCUEIL, INSERTION, MISE EN PAGE, FORMULES, DONNÉES, RÉVISION, AFFICHAGE, **CRÉATION**, Connexion
- Taskbar:** Presse-papiers, Police, Alignement, Nombre, Style, Cellules, Édition
- Worksheet Area:** Columns A-P, Rows 1-24. The PivotTable is located in the top-left corner.
- Bottom Bar:** Unité 1, Unité 2, Unité 3, Unité 4, NB (NON VIDES) : 5, 100%
- System Tray:** PRÊT, FR, 02:59, 07/03/2023

## • Etape 3 : Manipulation d'un tableau

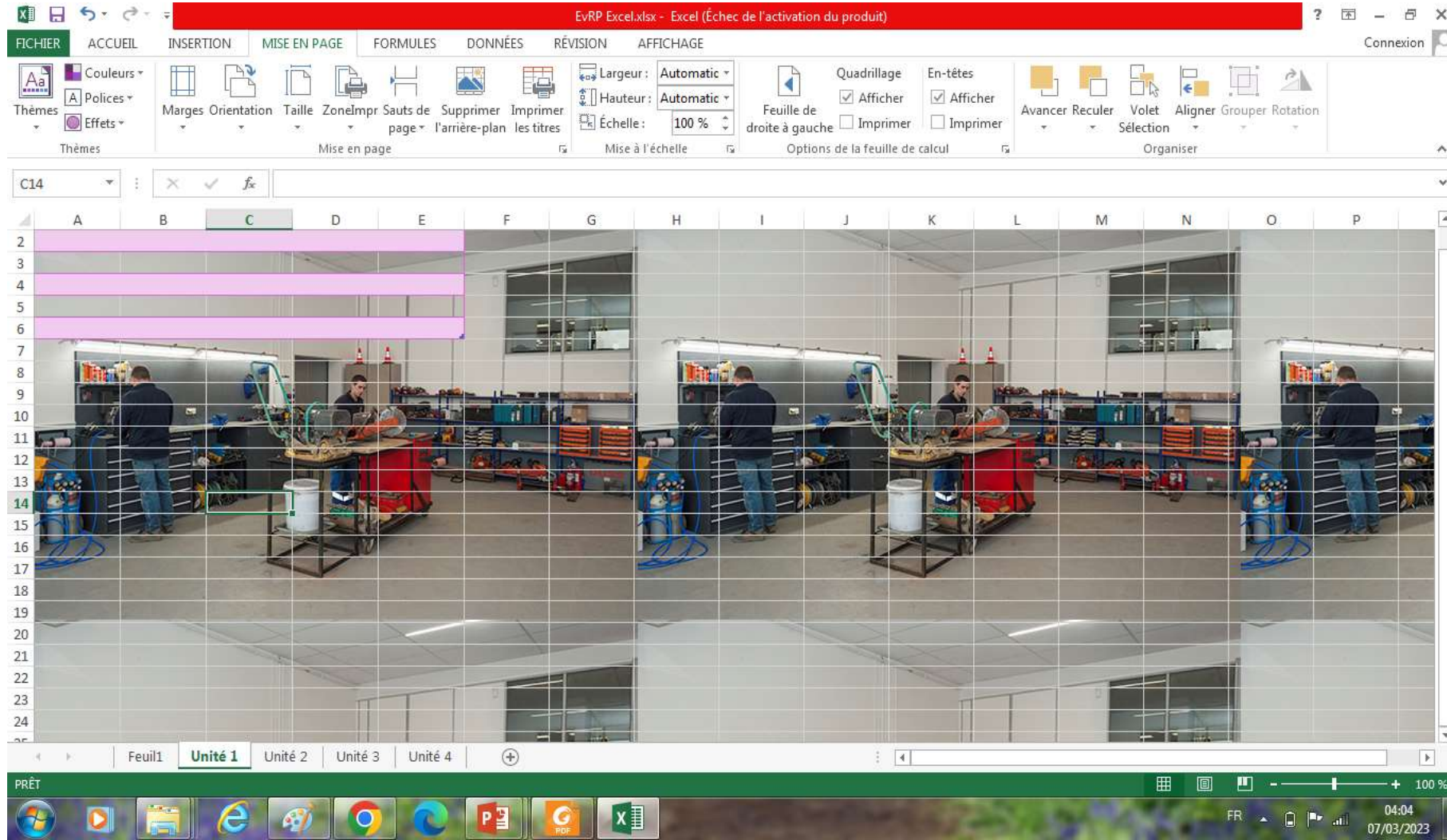
1. Pour insérer une ligne ou une colonne dans votre tableau, **Clique droit -> insérer-> ligne** pour les lignes, **Clique droit -> insérer-> colonne** pour les colonnes
2. Pour supprimer une ligne ou une colonne, **Clique droit -> supprimer-> ligne** ou **Clique droit -> supprimer-> colonne**.





- **Etape 4 : Arrière-plan**

- Vous pouvez insérer un arrière plan désignant l'unité du travail étudiée: **mise en page-> arrière-plan-> travailler hors connexion**
- Vous pouvez le supprimer en cliquant sur : **supprimer arrière-plan**



- **Exercice 1 : Réaliser le tableau suivant**

Danger (cause)	Situation dangereuse (opérateur + cause)	Evènement déclencheur	Domage (AT,MP)	Gravit 1 à 4	Proba. 1 à 4	Évalua. 1 à 3	Mesures de prévention existantes   proposées	
meule	l'opérateur meule	éclatement de la meule	décès	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>2</b>		

- **Exercice 2 : Réaliser la grille de criticité suivante**

<b>P</b>	<b>NG1</b>	<b>NG2</b>	<b>NG3</b>	<b>NG4</b>	<b>NG5</b>
<b>NE = F</b>	P5 Acceptable	P4 Dangereux	P4 Dangereux	P2 Critique	P1 Catastrophique
<b>NE = M</b>	P5 Acceptable	P4 Dangereux	P3 Urgent	P2 Critique	P1 Catastrophique
<b>NE = I</b>	P4 Dangereux	P3 Urgent	P3 Urgent	P1 Catastrophique	P1 Catastrophique

# • Compte rendu: réaliser ce tableau en gardant les mêmes détails

EVRP GLIK mise à jour dernière (1).xlsx [Enregistré par l'utilisateur] - Excel (Échec de l'activation du produit)

FICHIER ACCUEIL INSERTION MISE EN PAGE FORMULES DONNÉES RÉVISION AFFICHAGE

Coller Presse-papiers Police Alignement Nombre Style Cellules Édition

D12 Intoxication, Irritation ,Atteintes

Source de danger	Scénario danger	Impact / Dommages	Victime	Niveau Exposition		Niveau Gravité	Criticité	Mesure de prévention THO		Responsable de l'action	Délai	
				FE	DE			NF	NG			Existantes
<b>Train et Fractionnement</b>												
Produits chimiques	Fuites (GN, Hydrocarbures liquides, Huile chaude...)	Intoxication, Irritation, Atteintes respiratoires, Cutanées, Oculaires, Brûlures chimiques, Troubles neurologiques.	Technicien électricien Technicien instrumentiste Ingénieur instrumentation Ingénieur électricité Ingénieur mécanique Coordonnateur zone Ingénieur planning Climatiseur Instrumentation Climatiseur mécanique Technicien mécanicien Chef secteur mécanique Industriel Chef secteur protection Technicien calorifugeur Chef secteur maintenance Industriel Chef secteur électro-industriel Chef section électro-industriel Ingénieur génie civil Cadre études techniques Ingénieur procurement Ingénieur sécurité Technicien intervention Chef secteur intervention Climatiseur Technicien intervention Chef section animation Statisticien Inspecteur prévention Ingénieur environnement Dessinateur-projeteur	FE1	DE1	F	NG2	P4	T : - Dispositifs de détection et d'alarme. - Programme périodique de maintenance, d'étalonnage et d'inspection préventive des installations - Caméras de surveillance - Présence de douche de sécurité EPI H : - Visite médicale particulière tous les 6 mois pour tout le personnel exposé O : - Présence des Fiches de Données de Sécurité	T : - Remise en état des douches de sécurité dégradées	GIAPPRO	2020
				FE1	DE1	F	NG2	P4	H : - Visite médicale particulière tous les 6 mois pour tout le personnel exposé O : - Présence des Fiches de Données de Sécurité	H : - Élargir la formation sur "les risques liés aux produits chimiques" pour tout le personnel intervenant	DRH/HSE	2020
				FE1	DE1	F	NG2	P4	T : - Présence de douche de sécurité - EPI spécifique en nombre insuffisant H : - Visite médicale particulière tous les 6 mois pour tout le personnel exposé O : - Présence des Fiches de Données de Sécurité	O : Affichage de sécurité	HSE	Decembre 2019
	FE1			DE1	F	NG2	P4	T : - Présence de douche de sécurité - EPI spécifique en nombre insuffisant H : - Visite médicale particulière tous les 6 mois pour tout le personnel intervenant O : - Présence des Fiches de Données de Sécurité	T : - Dotation du personnel en EPI spécifiques (masques à cartouche, lunette étanche et gants spécifique) - Remise en état des douches de sécurité dégradées	MOG GIAPPRO	2020	
	FE1			DE1	F	NG2	P4	H : - Visite médicale particulière tous les 6 mois pour tout le personnel exposé O : - Présence des Fiches de Données de Sécurité	H : - Élargir la formation sur "les risques liés aux produits chimiques" pour tous le personnel intervenant	DRH/HSE	2020	
	FE1			DE1	F	NG2	P4	T : - Présence de douche de sécurité - EPI spécifique en nombre insuffisant H : - Visite médicale particulière tous les 6 mois pour tous le personnel exposés O : - Présence des Fiches de Données de Sécurité	T : - Dotation du personnel en EPI spécifiques (masques à cartouche, lunettes étanches et gants spécifiques) - Remise en état des douches de sécurité dégradées	MOG GIAPPRO	2020	

Programme SST (EvRP) - V 01 - Grille de criticité Découpage par zone